



Réunion directeurs Tulle Dordogne

1^{er} septembre 2023 – TULLE Cité administrative



Une nouvelle équipe de circonscription

- **Sandrine Peyronie** - CPC généraliste : IEF, EDD/sciences, DAR, plan français, Pôle ressources, CE Beynat, évaluations d'écoles, Phare ...
- **Carole Mons** – CPC généraliste : TER, PETR, PEAC (adage), plan maths, évaluations d'écoles, CNR, CEC Beaulieu/Argentat, ...
- **Gaby Murzin** – CPC EPS : Assistant de prévention, Services civiques, valeurs de la République, EMC, évaluations d'école, CEC V. Hugo, Clémenceau, Sorties scolaires, Agréments, ...
- **Stéphane Clos** – CPC Brive Urbain chargé du numérique sur le département
- **Laura Moulin** – ERUN Tulle Dordogne & Tulle Vézère / PDMQDC

3 Priorités 2023/2024 :



Une école qui émancipe et qui élève :

- Créer un choc des savoirs (Articulation du Plan Maternelle avec les plans Français et Mathématiques, priorité à la lecture dès le CP, renforcement de l'écrit en cours moyen → écriture d'un texte par semaine en CM2)
- Objectiver les difficultés scolaires dès le début de l'année par la tenue d'évaluations nationales
- Permettre aux élèves en difficulté de bénéficier de stages de réussite.

Bâtir une école de droits et de devoirs :

- Reconnaissances financières : Augmentation de 125 à 250 euros nets pour tous les enseignants, revalorisation des directeurs, mise en place du pacte pour les enseignants volontaires
- Respect de l'autorité des enseignants : « Celui qui apprend doit respecter l'autorité de celui qui sait dans la relation élève/professeur » G Attal
 - Les parents doivent respecter l'autorité de l'école: atteintes à la laïcité

3 Priorités 2023/2024 :



Construire une école qui rend heureux :

- Acquérir une ouverture d'esprit : bâtir un service public de la culture à l'école (éducation artistique et culturelle et enseignement moral et civique)
- Refonte totale de l'enseignement moral et civique: programmes revus à tous les niveaux
- Etre en paix à l'école: lutte contre le harcèlement, grande cause de l'année scolaire 2023-2024. Programme Phare obligatoire. Remontée des signalements
- Lutte contre les discriminations
- Attention portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers
- Aides pour les collectivités (rénovation des écoles).

Une méthode: **Proximité Simplicité Audace** et Appel à une alliance de tous
« Soyons unis pour l'école ».

Une continuité avec les priorités 2022-2023

Rappels :

3 Priorités 2022/2023 : Excellence, Egalité des chances, bien être à l'école



Excellence :

- Acquisition des savoirs fondamentaux, Plan maternelle, Poursuite des plans Français et Mathématiques
- Poursuite du plafonnement à 24 en GS,CP et CE1
- Passation et exploitation des évaluations nationales en CP, CE1, CM1 et 6^{ème}

Egalité des chances :

- Rompre avec les déterminismes sociaux et sexués: attention portée à la ruralité (TER) et à la fluidité des parcours (cité éducative à Brive), Augmenter le pourcentage de réussite des filles dans le domaine mathématiques (évaluations en seconde) et faciliter leur orientation dans les filières scientifiques
- Lutter contre les discriminations (LGBT)
- Poursuite des dispositifs « Stages de réussite » et « Vacances apprenantes »

Bien être et épanouissement des élèves

- Généralisation des 30' d'activités physiques quotidiennes (obligation)
- Généralisation du plan Phare (plan de prévention contre le harcèlement)
- Accueil individualisé des AESH et entretien Parents-Elèves-AESH-Enseignants pour les nouveaux élèves arrivants en situation de handicap et changement AESH

CNR Education, « Notre école, faisons-là ensemble »



Poursuivre et Encourager les projets CNR

C'est la matrice de l'école de demain. « Partir de ce qui marche sur le terrain : lui laisser les marges de manœuvre pour innover, s'engager »

Appel à une alliance de tous. « Soyons unis pour l'école ».

Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par la **cellule d'appui académique** :

notre.ecole@ac-limoges.fr



Objectifs :

1. Identifier un besoin concernant tout ou partie des 3 dimensions fondamentales :
 - la réussite de tous les élèves.
 - la réduction des inégalités.
 - le bien-être.
2. Organiser une concertation locale pour identifier les leviers.
3. Elaborer un projet.



Déroulement

1. La concertation initiale
2. L'élaboration d'un projet pédagogique
3. Le soutien financier



[Lien à suivre](#)

2024, une nation sportive



Généralisation des APQ

Importance du SRAV

2024 : coupe du monde de rugby et Jeux olympiques

- Journée du sport scolaire: mercredi 20 septembre → jeudi 21 septembre
- Semaine olympique et paralympique : du 3 au 8 avril 2024
- Journée olympique : vendredi 23 juin 2024

Objectifs :

- Promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme
- Favoriser la pratique du sport
- S'inscrire dans l'ambition d'héritage de Paris 2024

Plan maternelle, BO du 12 janvier 2023



Ecole maternelle : un lieu d'épanouissement

Renforcer le partenariat avec les familles et les structures de toute petite enfance:

- Signature de conventions spécifiques Crèche-Ecole sur l'organisation de temps communs/échanges/ visites croisées
- Créer les conditions de sécurisation et respecter le rythme de développement (importance de la sieste et/ou des temps de repos)

Un enseignement spécifique :

- Pratiquer des activités physiques et artistiques quotidiennes
- Mettre en place un enseignement structuré autour de 2 priorités:
 - Le langage
 - Les premières notions de mathématique

Garantir une transition efficace avec le cycle 2

Organisation de conseils des maîtres communs Maternelle/Elémentaire

Analyse des évaluations CP/Mise en perspective avec le bilan des acquis fin de GS → adaptation des progressions,...

Evaluations nationales CP, CE1 et CM1



Protocole identique à celui des années précédentes

Passation du **11 au 22 septembre** avec saisie des réponses dès la première semaine et jusqu'au **29 septembre**. Saisie **dès la première semaine et jusqu'au 29 septembre !!!** Ne pas attendre la dernière semaine pour saisir → remontées quotidiennes des saisies acad → dépt → circos.

CP mi-parcours: du **15 au 26 janvier 2024**.

Nécessité de mise à jour de Onde. Suivi des remontées par l'ERUN.

CP: 5 séquences (3 en Français et 2 en Mathématiques – 8 à 12 minutes)

CE1: 5 séquences (3 en Français dont une individuelle, 2 en Mathématiques)

CM1: 6 séquences (4 en Français et 2 en mathématiques)

Une fiche de restitution pour les parents. **Réunion obligatoire PE d'information et d'analyse des résultats**

Exploitation des guides Eduscol



Maternelle :

La construction du nombre à l'école maternelle,

Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle,

Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle

Cycle 2 :

Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP

Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP

Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1

Cycle 3 :

Résolution de problèmes

La compréhension au cours moyen

La grammaire du français du CP à la 6^{ème}

La grammaire du français: terminologie grammaticale

Evaluation d'écoles 2023-2024 : 2 temps



Ecole primaire C Chausson prim

Formation des directeurs

20 septembre après-midi

Période d'auto-évaluation

– Du 2 oct au 2 déc

Contact écoles Evaluateurs

– Dès réception du rapport

Evaluation externe

– Du 4 déc au 16 février

Envoi rapport d'évaluation

– Au plus tard le 2 mars

**Altillac, Beaulieu, Nonards, Puy d'Arnac,
Queyssac et Beynat, Lanteuil, Aubazine,
Cornil**

Formation des directeurs

20 septembre après-midi

Période d'auto-évaluation

– Du 8 janv au 8 mars

Contact écoles Evaluateurs

– Dès réception du rapport

Evaluation externe

– Du 11 mars au 17 mai

Envoi rapport d'évaluation

– Au plus tard le 31 mai

Une école inclusive



Mise en place l'an dernier d'un service départemental École inclusive SDEI 19

4 pôles inclusifs d'accompagnement localisés PIALS (ARGENTAT, BEYNAT-BEAULIEU, VICTOR HUGO, CLEMENCEAU)

→ **Coordo Pials: Sandra Marche, Christophe Barbier, Laurence Raynaud, Hélène Badefort**

Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève (nécessité de penser les emplois du temps des élèves pour bien identifier les temps d'accompagnement)

- Adaptations pédagogiques (responsabiliser les AESH)
- Appartenance des AESH à la communauté éducative

Rappels:

- Des entretiens institutionnalisés au moment de la rentrée scolaire
- 6 heures sur les 48 heures d'ORS pour dialoguer avec les familles et les professionnels médicosociaux.

Mise en place du LPI (LPI accessible désormais aux parents)

Une école inclusive

LPI – Modalités de première connexion



Depuis le 31 janvier 2022, « l'application du livret de parcours inclusif » est accessible à tous **les professeurs, directeurs d'école et chefs d'établissement**.

Cette première version du LPI comprend :

- une interconnexion avec Onde, simplifiant ainsi le renseignement du livret ;
- une base de données d'aménagements et d'adaptation pédagogiques ;
- le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;
- le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- le GEVA-Sco 1^{re} demande ;
- le document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).



Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire: création d'un nouveau **délit, celui de harcèlement scolaire, dans le code pénal.**

- Les directeurs présentent le protocole aux autres PE.
- CPC référente vient apporter son aide si nécessaire.

Protocole pHARe :

- Ateliers de sensibilisation : 10h d'apprentissages annuels du CP au CM2
- Prise en charge rapide des situations de harcèlement : Méthode de préoccupation partagée.



- Dès la rentrée, l'ensemble des écoles devront s'être engagées dans le programme pHARe, dont l'une des ambitions est la formation de tous les personnels et des élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement. **Tous les élèves, suivant leur âge, seront sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.**
- Supports de sensibilisation :



Espace documentaire:

<https://nah-etab.in.phm.education.gouv.fr/nah/>



- Développer leur compétences psycho sociales,
- Développer leur capacité à travailler collectivement,
- Aborder toutes les facettes de la prévention du harcèlement sans discours moralisateur mais par des biais ludiques et pédagogiques,
- Développer l'empathie chez les élèves.

Exemples pour le cycle 1-CP

- [mallette MAE](#)

Kit de prévention 1er degré. Académie de Limoges

Exemples pour le cycle 2 :

- [Comprendre les mots et les maux du Harcèlement](#) (site nah)
- <https://lespetitscitoyens.com/nonauharcèlement/>
- ESTIMO : jouons avec nos 5 sens pour mieux nous connaître.
- <https://view.genial.ly/6149f1f3142fe50dff1405ce>
- Bien vivre ensemble, c'est l'affaire de tous, Non à l'exclusion TOIMOINOUS:
<https://lespetitscitoyens.com/produit/toimoinous/>

Exemples pour le cycle 3 :

- [Eduquer à l'empathie](#) (site nah)
- [Jeu de l'oie](#) : mallette MAE
- [Les petits citoyens](#) : 5 activités.
<https://view.genial.ly/5fc0dc4ad342a20d8b8de714>
- [Cyberharcèlement](#) : une photo c'est perso, la partager, c'est harceler.
Lien vers une vidéo :
https://www.youtube.com/watch?v=l1oSY0RdK_M&t=12s
- [Tralalàrecyber](#): comment prévenir le cyberharcèlement (site nah)

PDF : animations pédagogiques



Maternelle : 2 groupes Plan Français / Plan Mathématiques (18h)

Cycle 2

EPS/Savoir Rouler à Vélo : 3h

Institutionnelle : 3h

Mathématiques : 6h

Français : 6h

Cycle 3

EPS/ APQ : 3h

Institutionnelle : 3h

Mathématiques : 6h

Français : 6h

Pas d'inscription individuelle

Formations spécifiques directeurs d'école: 3 groupes de directeurs

2 j temps scolaire : 19/10 (TER), 20/10, 09/11 et 30/05 (TER), 31/05 et 03/06

Formation des directeurs ATP et chargés d'école: 7 et 8 septembre, Joliot Curie Tulle

Cycle 1 Plan Français		AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AP6
	G1	Mercredi 27 septembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 10 octobre 17h 19h Argentat maternelle	Mercredi 13 décembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Jeudi 11 janvier 17h 19h Argentat maternelle	Mardi 5 mars 17h 19h Argentat maternelle	Mercredi 3 avril 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>
	G2	Mercredi 27 septembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Jeudi 12 octobre 17h 19h Espagnac	Mercredi 13 décembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 9 janvier 17h 19h Espagnac	Jeudi 7 mars 17h 19h Espagnac	Mercredi 3 avril 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>
	G3	Mercredi 27 septembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 17 octobre 17h 19h Joliot Curie Tulle	Mercredi 13 décembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 16 janvier 17h 19h Joliot Curie Tulle	Mardi 12 mars 17h 19h Joliot Curie Tulle	Mercredi 3 avril 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>
Cycle 1 Plan Mathématiques		AP1	AP2	AP3	AP4	AP5	AP6
	G1	Mercredi 20 septembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 10 octobre 17h 19h Mexant	Mercredi 20 décembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 9 janvier 17h 19h St Mexant	Mardi 5 mars 17h 19h St Mexant	Mercredi 3 avril 14h 17h <u>salle 1605 Cité Tulle</u>
G2	Mercredi 20 septembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 3 octobre 17h 19h Virevialle Tulle	Mercredi 20 décembre 14h 17h <u>salle A Cité Tulle</u>	Mardi 16 janvier 17h 19h Virevialle Tulle	Mardi 12 mars 17h 19h Virevialle Tulle	Mercredi 3 avril 14h 17h <u>salle 1605 Cité Tulle</u>	
Cycle 2		MDL 103 français en autonomie <u>mercredi 11 octobre</u>	MDL 103 français en présentiel <u>mercredi 15 mai</u> 14h-17h cité Amphi	MTH 103 mathématiques en présentiel <u>mercredi 10 janvier</u> 14h-17h cité Amphi	MTH 103 mathématiques en autonomie <u>mercredi 20 mars</u>	EPS 101 en présentiel	API 101 Institutionnelle en présentiel <u>mercredi 5 juin</u> 14h-17h cité Amphi
	G1				<u>mercredi 7</u> février 9h 12h Tulle		
	G2				<u>mercredi 7</u> février 14h 17h Tulle		
	G3 TER				<u>mercredi 7</u> février 14h 17h Argentat		
Cycle 3		MDL 103 français en autonomie <u>mercredi 11 octobre</u>	MDL 103 français en présentiel <u>mercredi 15 mai</u> 14h-17h cité Amphi	MTH 103 mathématiques en présentiel <u>mercredi 10 janvier</u> 14h-17h cité Amphi	MTH 103 mathématiques en autonomie <u>mercredi 20 mars</u>	EPS 102 en présentiel	API 101 Institutionnelle en présentiel <u>mercredi 5 juin</u> 14h-17h cité Amphi
	G1				<u>mercredi 8 mars</u> 14h 17h Argentat		
	G2				<u>mercredi 10 avril</u> 14h 17h Tulle		



Exercices de sécurité

3 signaux différents: alerte incendie, alerte risque naturel majeur, alerte attentat

3 à 6 exercices:

- 1 alerte incendie avant la Toussaint
- **1 alerte attentat - intrusion (évacuation ou confinement selon les circonstances avant les vacances de Toussaint)**
- 1 alertes risque naturel ou technologique (confinement) avant l'hiver
- 2 voire 3 exercices sup si besoin

L'alerte-SMS (mise à jour des téléphones portables) → retour par mail Circo

Espace directeurs sur le site pédagogique (Rqs 3 directeurs référents)

Mises à jour - Vérifications

DUERP – portail ARENA

Outil "Santé sécurité au travail - Sûreté des espaces scolaires - 1er degré"

Registres santé/sécurité

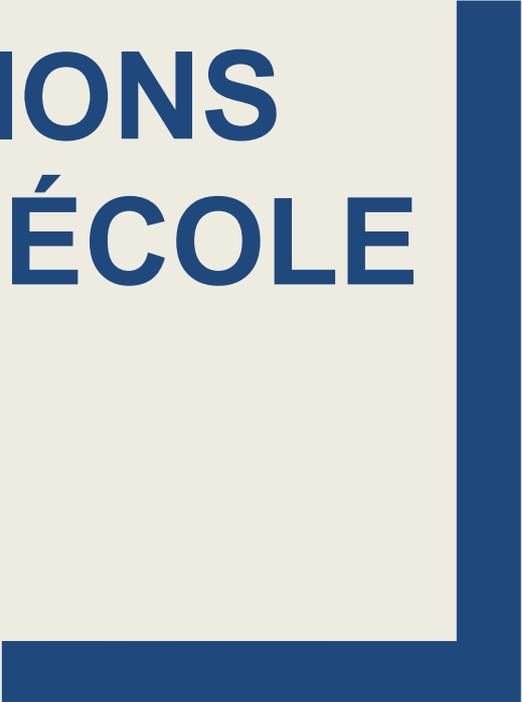
Diagnostics obligatoires

Sorties scolaires

Tableau Excel de la DSDEN à compléter et à envoyer IEN à chaque période

Modification des taux d'encadrement (circulaire du 13-06-2023)

- Les sorties de proximité pour les maternelles devront respecter un taux d'encadrement de 1/8
- Les sorties ponctuelles d'une journée incluant la pause méridienne sont obligatoires
- La durée d'une sortie scolaire avec nuitée ne peut excéder 5 jours scolaires consécutifs pris sur le temps scolaire
- Les encadrants bénévoles sont soumis au FIJ AIS



LES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE

RENTÉE SEPTEMBRE 2023

L'intervention extérieure à l'école : quelques principes

- Elle complète et enrichit l'enseignement, soit sur le temps scolaire, dans les locaux scolaires, soit lors d'une sortie scolaire.
- C'est une ouverture de l'école sur son environnement économique, culturel, patrimonial, sportif à travers un éclairage technique.
- Elle peut parfois être obligatoire (activités nécessitant un encadrement renforcé)
- L'enseignant(e) garde constamment la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance.
- Les interventions peut être ponctuelles (1 ou 2 séances) ou régulières (à partir de 3 séances).
- Les intervenants peuvent être bénévoles ou professionnels (rémunérés).
- Les modalités d'intervention sont variées : Encadrement de groupes / Co-enseignement / Co-intervention /...

DEUX POSSIBILITES

```
graph TD; A([DEUX POSSIBILITES]) --> B([INTERVENTION PONCTUELLE]); A --> C([INTERVENTION REGULIERE]);
```

The diagram consists of a central light blue oval at the top containing the text 'DEUX POSSIBILITES'. Two large, light blue arrows point downwards from this oval to two separate, darker blue ovals below. The left oval contains the text 'INTERVENTION PONCTUELLE' and the right oval contains 'INTERVENTION REGULIERE'. The arrows have a stylized, multi-lined top edge.

**INTERVENTION
PONCTUELLE**

**INTERVENTION
REGULIERE**

INTERVENTION
PONCTUELLE



1 OU 2 séance(s)

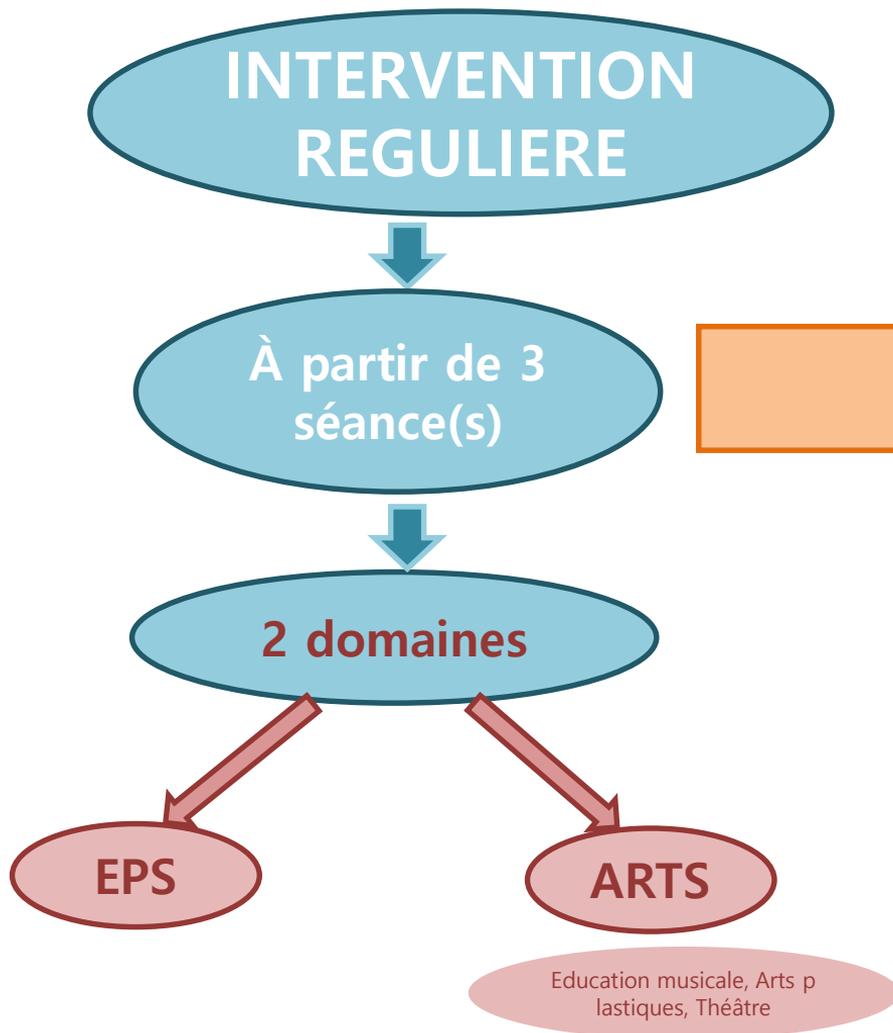


AUTORISATION
DU DIRECTEUR



PAS D'AVIS IEN

SI INTERVENTION
PONCTUELLE EN
EPS = AGREMENT
OBLIGATOIRE
(à vérifier par le directeur
cf fichier excel)



Projet pédagogique avec intervenant extérieur à compléter.

- **AVIS IEN OBLIGATOIRE**
- **AGREMENT IE OBLIGATOIRE**
- **AUTORISATION DIRECTEUR**

- *Ne pas dépasser 1/3 dévolu au temps hebdomadaire (Ex : 1h/semaine maximum en EPS)*
- *Ne pas dépasser 18h /an*

Si intervenant professionnel = convention avec la structure

AUTRES CAS

INTERVENTION
REGULIERE en
MATERNELLE

Caractère
exceptionnel

SOU MIS A L'AVIS DE L'IEN

INTERVENTION REGULIERE
de
**STRUCTURES PARTENAIRES
DE LA DSDEN**

Liste des structures*

- **CONVENTION** entre la structure et la DSDEN
- **AGREMENT** des intervenants à partir de cette convention



LES AGRÉMENTS DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS



La procédure d'agrément est fonction du statut de l'intervenant.

Intervenants Professionnels

(= rémunéré pour l'intervention)

- Titulaire d'une carte professionnelle (liée à l'activité)
- Enseignant
- Fonctionnaire avec statut particulier (Ex : ETAPS)

- Titulaire d'un diplôme, d'une qualification lui permettant d'encadrer certaines activités

Réputé agréé (vérifier sa présence dans la liste des IE pro)

Procédure de demande d'agrément (cf imprimé type) + Contrôle honorabilité

Intervenants Bénévoles

- Vérification des compétences (CPC, CPD)
- EPS : réussite à un test organisé par la DSDEN
- Contrôle honorabilité (FIJAISV)

Procédure de demande d'agrément (cf imprimé type)

Cachet de l'école :

Autorisation pour une INTERVENTION PONCTUELLE* d'une personne extérieure pendant le temps scolaire

L'intervention se déroule en présence et sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant(e).
 Dans le cadre d'une intervention en EPS, le directeur est tenu de vérifier l'agrément de l'intervenant
http://www.ac-limoges.fr/leto/epn?article501&id_article=501
 Ou http://www.ac-limoges.fr/leto/epn?article501&id_article=501
 Au-delà d'une intervention ponctuelle, un projet pédagogique spécifique et une demande d'agrément
 de l'intervenant sont nécessaires.

Date :	Horaires :	Lieu :
Classe concernée	Nom – prénom de l'enseignant(e) :	
	Niveau de classe :	Effectif :
Description de l'intervention	Activité proposée	
	Descriptif de l'intervention	
Intervenant(e)	Nom – prénom	
	Qualité ou profession	<input type="checkbox"/> bénévole
	Numéro d'agrément (EPS) :	<input type="checkbox"/> rémunéré
Date et signature de l'enseignant	Signature de l'intervenant qui s'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et les consignes de l'enseignant	Autorisation accordée le Signature du directeur et cachet de l'école :

*Une à deux séances

PROJET PEDAGOGIQUE 20.. / 20..

impliquant des intervenants extérieurs

binômes ou professionnels

pour participer aux activités scolaires (à partir de 3 séances)

À accompagner des demandes d'agrément individuelles en cas de premier agrément.

Référence réglementaire: Circulaire n°52-156 du 3 juillet 1992 - N°2017116 du 6 octobre 2017 et 2017127 du 22 août 2017

Inspection de l'Éducation nationale - Circonscription de : _____

École : _____ Ville : _____

Classe : _____ Enseignant : _____

Domaine disciplinaire : E.P.S. ARTS (arts plastiques OU éducation musicale OU théâtre)

Activité et/ou intitulé du projet : _____

1/ Volet pédagogique

Axe(s) du projet d'école :

Compétences:

Objectifs:

Descriptif du déroulement:

Rôles enseignant/intervenant:

PROJET PEDAGOGIQUE 20.. / 20..

impliquant des intervenants extérieurs

bénévoles ou professionnels

pour participer aux activités scolaires (à partir de 3 séances)

À accompagner des demandes d'agrément individuelles en cas de premier agrément.

Référence réglementaire: Circulaire n°52-156 du 3 juillet 1992- N°2017116 du 6 octobre 2017 et 2017127 du 22 août 2017

Inspection de l'Éducation nationale - Circonscription de : _____

École : _____ Ville : _____

Classe : _____ Enseignant : _____

Domaine disciplinaire : E.P.S. ARTS (arts plastiques OU éducation musicale OU théâtre)

Activité et/ou intitulé du projet : _____

--	--

1/ Volet pédagogique

Axe(s) du projet d'école :

Compétences :

Objectifs :

Descriptif du déroulement :

Rôles enseignant/intervenant :

2/ Pilotage et suivi du projet

Modalités de la concertation entre l'enseignant et l'intervenant

Modalités d'organisation pédagogique (dispositif, encadrement, groupes...)

3/ Organisation

Nb de séances		Date début de cycle :	Horaires :
avec intervenant	sans intervenant	Date fin de cycle :	Date(s) d'intervention :
		Lieu d'intervention :	
Enseignant : (NOM Prénom)			Signature enseignant
Niveau de classe :	Nombre d'élèves :		
Intervenant : (NOM Prénom)			Signature Intervenant
<input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Rémunéré			

Directeur(trice) : autorisation d'intervention

Je soussigné(e) _____
 (Directeur(trice) de l'école mentionnée ci-dessus,
 autonome (d)les) personnel(s) désigné(s) ci-dessus à participer
 aux activités du projet d'intervention.

Sous réserve :
 - de l'avis favorable de l'É.N.
 - de l'agrément de l'intervenant
 - d'une convention avec les intervenants rémunérés

Date : ____/____/____ Signature et cachet de l'école :

Avis de l'É.N. sur le projet pédagogique :

Observations éventuelles :

Date : ____/____/____ Signature et cachet :

Demande d'agrément
Intervention extérieure à l'école
à partir de 2 séances

dans le cadre d'une activité à caractère professionnel

dans le cadre d'une activité à caractère bénévole



Civilité (copier la réponse (utile))		Madame Monsieur	
Nom d'usage			
Nom de naissance (si différent du nom d'usage)			
Prénoms			
Date de naissance			
Ville de naissance (avec code postal)			
Pays de naissance			
Adresse postale			
Téléphone			
Courriel			
Professionnel		Bénévole	
Statut : Educateur sportif, ETAPS, artiste, autre (à préciser) ...		Statut : parent, éducateur, autre (à préciser) ...	
N° de la carte professionnelle ou diplôme de l'activité (joindre une photocopie ou l'original)		Diplôme d'entraîneur de l'activité (joindre une photocopie ou l'original)	
Activité (ex : animation, vélo, randonnée...)			
Ecole(s) concerné(s)			

lettre d'engagement

Je soussigné(e)
 m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant.

A le Signature

Partie réservée à l'administration

EPS : Participation à la session d'information	Révisite au test
Le à	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Observations <u>à compléter</u> :	
Aviz du conseiller pédagogique	A le Signature :

Contrôle FJAISV (si nécessaire)

Contrôle effectué le
Inscription FJAISV oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Signature (IA-DASEN ou son représentant)	Agrement délivré le à
Agrement* 	Signature :
Autorisation du directeur d'école	A le Signature :

* Validité 6 ans sous réserve de vérification annuelle des conditions d'inscrétabilité par consultation du FJAISV

Journées de concertation 2023-2024



Seconde journée de pré-rentrée (2X3h) + Journée de solidarité → 12h

Ecoles concernées par l'évaluation d'école

18h d'animations pédagogiques et 6h de journée de solidarité soit 24h pour la rédaction du rapport d'autoévaluation

Autres écoles : 12h

- Valeurs de la République,
- CNR
- Promotion de la lecture-écriture
- **Harcèlement (dispositif Phare) / LPI**
- Déploiement des langues vivantes
- EDD



Election des parents d'élèves: Vendredi 13 octobre 2023

Grèves :

Respecter les délais de 48h (pour une grève le mardi → samedi minuit et pour une grève le jeudi → lundi minuit): organisation du SMA

PPCR :

- Annonce de la visite 15 j avant la période;
- **Visite avec recueil du document préalable PPCR**
- Envoi du rapport via l'application (2048 caractères).

Stages de collégiens (3^{ème}) et lycées (2^{ème} GT) : NON

LSU : 3 dates proposées, 8 déc, 22 mars, 21 juin

PES, PESA, M2CA, M2SOPA

Réunion T1, T2 : Mardi 19 septembre 17h15 Centre du Chambon

Le remplacement



Demande d'autorisation d'absence (de droit, facultative):

Renseigner l'imprimé de demande , l'envoyer à l'**IEN** et adresser à la cellule le justificatif (ce n'est pas la cellule qui accorde l'autorisation d'absence!)

Congé maladie

Informez directement la cellule

Préciser l'emploi du temps du PE absent (décharge, temps plein, mercredi travaillé,...)

Envoyer directement à la cellule l'imprimé, accompagné du certificat médical

Rappel: les enseignants non chargés de classe doivent informer de leur absence

Un numéro : **05 87 01 20 81**

Une adresse mail : **remplacements.ia19@ac-limoges.fr**

Décrets des directeurs



Chap I :

Art 410-10 : « **le directeur prend toute disposition utile concernant l'organisation et le bon fonctionnement de l'école** ... A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire »* → **AUTORITE FONCTIONNELLE**

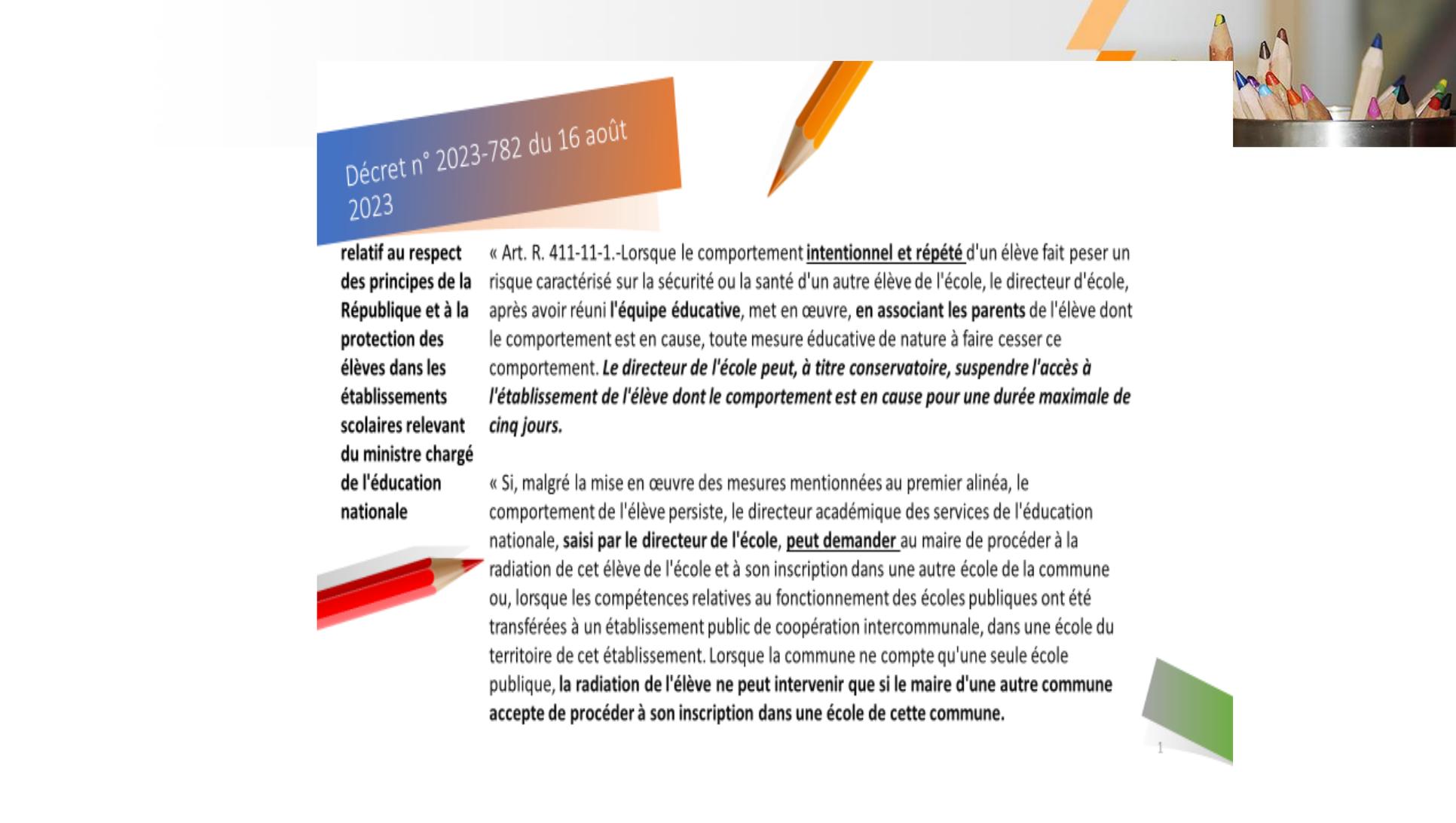
Art 411-13 : « le directeur contribue à l'organisation du service des accompagnants des élèves en situation de handicap affectés dans l'école ... »

Art 411-15 : « le directeur ... veille au bon déroulement des enseignements »

Chap II :

Art 14 : **les DE sont évalués au plus tard après 3 ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les 5 ans.**

Art 20 : les DE qui justifient au 1^{er} sept 2023 d'au moins 3 années de fonction continue sont évalués au plus tard dans les 5 ans après la publication du décret (**directeurs depuis 2020 → évaluation 2028**)



Décret n° 2023-782 du 16 août
2023

**relatif au respect
des principes de la
République et à la
protection des
élèves dans les
établissements
scolaires relevant
du ministre chargé
de l'éducation
nationale**

« Art. R. 411-11-1.-Lorsque le comportement **intentionnel et répété** d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni **l'équipe éducative**, met en œuvre, **en associant les parents** de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. *Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.*

« Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, **saisi par le directeur de l'école, peut demander** au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, **la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune.**

Pacte enseignant



Missions du pacte :

- 1) **Soutien et devoirs faits** : personnels identifiés conjointement par les IEN et chefs d'établissement contacts déjà pris en la juillet 2023.
- 2) **Elèves à besoins éducatifs particuliers** : personnels identifiés conjointement par l'IEN-ASH et l'IEN de circonscription. Contacts à réaliser par l'IEN de circonscription dès la rentrée 2022/2023.
- 3) **Coordination et prise en charge des projets pédagogiques innovants** : personnels identifiés par l'IEN de circonscription après remontée des types de projets à l'exception des projets CNR 2023-2024 validés et financés (niveau académique) : remontée possible de nouveaux projets avant le **lundi 11 septembre** (hors projets CNR).
- 4) **Intervention dans les dispositifs stages de réussite et école ouverte** : remontée des engagements avec calendrier au plus tard le **lundi 11 septembre**.
Stage de réussite : un stage de 4 matinées de 3h comptera pour ½ part, Ecole ouverte : au prorata du nombre d'heures réalisées.
- 5) **Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux** : personnels identifiés par l'IEN selon les remontées à confirmer au plus tard le **lundi 11 septembre** (planning annuel des 24h de prise en charge à joindre). **Pas de prise en charge inférieure à 45 minutes.**

- **Stage de réussite 12h par stage / Ecole Ouverte :**

Noms Prénoms	Toussaint	Février	Avril	Juillet	Aout

- **Soutien aux élèves en difficulté (indiquer les dates pour chacune des périodes : jours/horaires) : 24h annuelles**

✓ Sous réserve d'acceptation des familles

Noms Prénoms	P1	P2	P3	P4	P5

- **Coordination et prise en charge de projets pédagogiques innovants : indiquer l'intitulé du projet**

Noms Prénoms	EDD (Labellisation E3D et Aires Terrestres Educatives)	Art et Culturel (projets déposés ADAGE)	RTP : remédiation test de positionnement (personnels identifiés IEN)	Bilinguisme (projets à valider IEN)



LE PACTE

Lettre de mission

Missions	Quantum	Libellé long	Nombre d'unités :
Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6e	18 heures	Soutien/approfondissement en math et français en 6e (18 heures)	
Intervention dans le dispositif Devoirs faits	24 heures	Intervention dans le dispositif Devoirs faits (24 heures)	
Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte	24 heures	Intervention Stages de réussite et École ouverte (24 heures)	
Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux	24 heures	Soutien aux élèves en difficulté savoirs fondamentaux (24 heures)	
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	Forfait	Coordination, mise en oeuvre projets péda. innovants (dt CNR)	
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	Forfait	Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	

Joindre les plannings (actions en école) et signer.

EXCELLENTE RENTREE

